

Médecins : déploiement de l'expérimentation de la solidarité territoriale



© 2025 Les Echos Publishing

Établie sur la base du volontariat, l'instauration de 2 jours de solidarité territoriale sur des zones du territoire national identifiées comme prioritaires a démarré début septembre dans le cadre d'une phase pilote. Les médecins généralistes qui le souhaitent peuvent ainsi venir en renfort dans les 151 zones identifiées comme étant fortement touchées par la pénurie médicale, ce qui représente quelque 2,5 millions de patients. L'objectif étant de mobiliser en priorité « les médecins qui disposent de temps », tels que les remplaçants, les retraités ou les médecins travaillant à temps partiel.

200 € par jour

Les professionnels qui souhaitent participer à cette mission doivent se rapprocher du conseil de l'Ordre de la zone concernée ou de l'agence régionale de santé (ARS). Ils seront indemnisés forfaitairement à hauteur de 200 € par jour, en plus du paiement des consultations réalisées. Une évaluation de l'efficacité du dispositif devrait être réalisée à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. À noter qu'il avait été évoqué la possibilité de faire évoluer le dispositif vers une obligation de participation des médecins avec mise en

place de mesures coercitives, mais il semble que cette solution soit abandonnée et reste déployée sur la base du volontariat.

© 2025 Les Echos Publishing